

CELA NE FAIT PAS PARTIE DU TRAVAIL :

Mettre fin à la violence subie par les travailleurs des soins de santé au Canada



OBJET

À la fin de juin, le Comité permanent de la santé de la Chambre des Communes (le Comité) a présenté son rapport sur [la Violence subie par les travailleurs de la santé au Canada](#) à la Chambre des Communes. SoinsSantéCAN a examiné les recommandations de ce Comité pour contrer la violence subie par les travailleurs de la santé dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée et dans le cadre des soins à domicile.

CONTEXTE

La violence en milieu de travail est un problème généralisé auquel font face les travailleurs de la santé partout au Canada. Elle comprend la violence physique, les injures, le harcèlement sexuel et racial et l'agression sexuelle. La violence peut être perpétrée par des patients, des membres de la famille et d'autres visiteurs, des collègues de travail ou des supérieurs. Il n'est jamais normal de subir de la violence au travail dans le milieu de la santé et cela ne fait pas « partie du travail ».

Dans un récent sondage effectué par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers auprès de ses membres, 61 % des répondants ont indiqué avoir vécu une altercation violente (p. ex., abus, harcèlement, agression) au cours des 12 mois précédents. La plupart des attaques violentes se produisent dans les services d'urgence, mais les travailleurs font également face à un plus grand risque de violence dans les milieux psychiatriques, ainsi que dans les établissements de soins de longue durée et les milieux de soins à domicile. Un autre sondage réalisé en 2019 par le syndicat des employés du secteur public de l'Île-du-Prince-Édouard sur la violence en milieu de travail subie par les travailleurs des soins à domicile, des

soins aux patients et des infirmières praticiennes autorisées a révélé que 90 % de ces travailleurs de première ligne avaient subi de la violence en milieu de travail¹.

Bien que ces pourcentages soient inacceptablement élevés, une grande part de la violence en milieu de travail dans le domaine des soins de santé demeure sous-déclarée. C'est probablement dû aux craintes de représailles de la part d'un employeur et d'une culture généralisée de l'acceptation d'un problème important de santé et de sécurité.

Le Comité a accepté de se pencher sur la violence subie par les travailleurs de la santé dans l'objectif de formuler des recommandations au gouvernement fédéral pour qu'il prenne des mesures pour lutter contre ce problème d'importance.

SITUATION ACTUELLE

De mai à juin 2019, le Comité a tenu quatre rencontres et a reçu huit mémoires. Il a entendu les témoignages d'organismes représentant les intérêts des infirmiers, des médecins, des ambulanciers paramédicaux, des préposés aux services de soutien, des établissements de soins de longue durée; ainsi que d'experts et de chercheurs en matière de santé et sécurité.

Le rapport du Comité est un sommaire des témoignages oraux et écrits qu'il a entendus et reçus. Il examine l'étendue du problème auquel sont confrontés les travailleurs de la santé et les facteurs qui y contribuent, comme les besoins complexes des patients; les pénuries de main-d'œuvre; le vieillissement de l'infrastructure de la santé; et les systèmes inadéquats de personnel et de systèmes de sécurité. Le Comité formule neuf recommandations au gouvernement du Canada sur les mesures qu'il peut prendre en ce domaine. Elles se résument comme suit :

1. Collaborer avec les provinces et territoires pour élaborer un cadre pancanadien de prévention de la violence dans le domaine de la santé.
2. Élaborer une campagne de sensibilisation nationale.
3. Modifier le *Code criminel* afin d'exiger qu'il considère comme circonstance aggravante pour la détermination de la peine le fait que la victime de voies de fait est un travailleur du secteur de la santé.
4. Fournir du financement à l'Institut canadien d'information sur la santé afin qu'il élabore des définitions normalisées concernant la violence au travail dans le domaine de la santé et afin qu'il recueille des données nationales uniformes à ce sujet.
5. Financer la recherche par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada afin que l'on évalue la mise en place des pratiques exemplaires.
6. Financer la recherche sur les moyens de prévention de la violence sexospécifique dans le domaine de la santé, par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada.
7. Faire du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail une plateforme de partage et de prévention.
8. Mettre à jour la *Stratégie pancanadienne relative aux ressources humaines en santé*.
9. Élargir son plan *Investir dans le Canada* afin d'offrir du financement ciblé à l'amélioration des infrastructures de la santé.

Les recommandations font écho à ce qui a été entendu dans les témoignages selon lesquels il faut non seulement régler le problème de la violence en milieu de travail subie par les travailleurs de la santé, mais il faut aussi le prévenir.

¹ Syndicat des employés du secteur public de l'Île-du-Prince-Édouard (août 2019). *The Accent*. Workplace violence survey: results. <https://nupge.ca/content/pei-upse-releases-results-workplace-violence-survey>

RÉPERCUSSIONS

La recherche et la surveillance occupent une part importante des recommandations – allant de l'élaboration de définitions et d'une terminologie normalisées reliée à la violence en milieu de travail dans le domaine de la santé, jusqu'à l'évaluation des pratiques exemplaires en matière de prévention de la violence en milieu de travail et au soutien du partage d'information sur les pratiques exemplaires entre les provinces et territoires. Ces recommandations contribueront à favoriser la diffusion et l'élargissement des pratiques exemplaires à la grandeur du pays.

Les recommandations ne s'inspirent d'aucune pratique exemplaire particulière que le gouvernement fédéral pourrait adopter, mais le rapport propose des solutions pour lutter contre la violence, y compris :

- la sensibilisation et la formation au sujet du désamorçage de la violence;
- l'évaluation du risque de violence que présentent les organismes de soins de santé, les services de soins et les patients;
- le déploiement de protocoles de sécurité pour intervenir en cas de violence.

Les organisations de la santé seraient bien avisées d'examiner leurs pratiques actuelles et leurs systèmes d'intervention en matière de sécurité qui traitent de la violence au travail dans un milieu de soins de santé.

Depuis plusieurs années, SoinsSantéCAN travaille en partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada, dans le cadre du [collectif La santé d'abord](#), à la promotion d'une vision selon laquelle les établissements de santé sont des chefs de file et des modèles pour offrir des milieux de travail psychologiquement sains et sécuritaires à tous les Canadiens.

L'élaboration de la [Déclaration d'engagement envers la santé et la sécurité psychologiques dans les services de santé](#) est un volet essentiel de ce travail. Ce document est un engagement des établissements de santé à favoriser la protection et la promotion de la santé mentale en milieu de travail, en harmonie avec les principes de la [Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail](#).

Il est essentiel d'assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs de la santé pour assurer une prestation de soins de première qualité aux patients dans les établissements de santé de tout le Canada. Les pénuries de personnel ajoutent à la pression quotidienne à laquelle sont confrontés les employés. En fait, la violence en milieu de travail contribue au cercle vicieux de pénurie de personnel dans les établissements de santé. Les pénuries de personnel entraînent des blessures en milieu de travail et les blessures en milieu de travail entraînent des pénuries de personnel. Les établissements et les organisations de santé ont un rôle crucial à jouer pour sensibiliser à cette question et encourager leur personnel à déclarer la violence en milieu de travail. Il est essentiel de prévenir et d'atténuer la violence en milieu de travail subie par les travailleurs de la santé et de s'assurer que la violence n'est jamais acceptée comme « faisant partie du travail ».

SoinsSantéCAN continuera de plaider en faveur d'une amélioration de la sécurité des travailleurs de la santé auprès du gouvernement du Canada et tiendra ses membres informés des progrès réalisés en ce domaine.

RESSOURCES

Vous trouverez dans les documents suivants un supplément d'information sur les mesures que vous et votre organisation pouvez prendre pour prévenir la violence en milieu de travail contre les travailleurs de la santé :

1. International Affairs & Best Practice Guidelines: [Preventing violence harassment and bullying against health workers](#)
2. Gouvernement de l'Ontario : [Prévention de la violence au travail dans le secteur de la santé : Guide de la loi à l'intention des hôpitaux, des foyers de soins de longue durée et des fournisseurs de soins à domicile](#)
3. Organisation internationale du travail : [Directives générales sur la violence au travail dans le secteur de la santé](#)

POUR UN SUPPLÉMENT D'INFORMATION

SoinsSantéCAN reste attentive à la question de la violence subie par les travailleurs de la santé dans les établissements de soins de santé. Si votre organisation a des questions, des inquiétudes ou des commentaires concernant le récent rapport du Comité permanent de la santé de la Chambre des Communes, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour que nous puissions faire entendre votre voix.

Emily Follwell
Analyse, Politiques et recherche
efollwell@healthcarecan.ca

Jonathan Mitchell
Vice-président, Recherche et politiques
jmitchell@healthcarecan.ca